

Lors de notre assemblée générale de l'an dernier nous vous annoncions deux sujets pour ce bulletin : **L'émigration et un inventaire des moulins de notre canton.** Nous avons dû renoncer cette année à ce deuxième sujet qui aurait entraîné trop de frais d'édition et aussi par manque de temps.

L'an prochain, nous réserverons la partie « Bribes » pour les témoignages sur l'émigration que nous espérons nombreux, mais « les moulins du canton » seront le principal sujet de notre 5e bulletin.

Pour vous donner une idée de l'ampleur et de la complexité du sujet, nous publions ici en avant-première des communications que deux de nos adhérents qui connaissent bien ce sujet, ont eu la gentillesse de nous communiquer.

La construction des moulins est très ancienne et bien souvent elle n'a laissé aucune trace dans les archives. Cependant ils sont nombreux à avoir bravé les siècles, entretenus par les propriétaires successifs qui les exploitaient au siècle dernier encore. Et, bien qu'ils ne soient plus utilisés depuis longtemps, certains sont toujours debouts, le plus souvent devenus maisons d'habitation.

Les premiers moulins connus en Béarn, étaient la propriété et l'apanage de certains seigneurs ou d'abbayes. C'était le cas des trois moulins qui sont évoqués ci-dessus.

Le second document concernant les moulins de Lacq, démontre le devenir des moulins après la Révolution et les difficultés que pouvaient rencontrer leurs propriétaires quant à leur fonctionnement et leur entretien. Non seulement, les nouveaux propriétaires ne possédaient plus le droit de « ban » pour faire exécuter les travaux nécessaires à l'entretien, mais à cette période où la possession d'un moulin n'était plus un privilège seigneurial, une grande quantité de moulins se sont construits et la concurrence a été rude. Ce document montre aussi comment les nouveaux propriétaires des anciens biens seigneuriaux avaient à cœur de rassembler un patrimoine qui avait été dispersé.

Ce premier document qui concerne le moulin seigneurial de Laà démontre comment une personne pouvait obtenir le privilège de posséder un moulin des mains de la vicomtesse (ou du vicomte, selon l'époque). Ici il s'agit d'une donation en récompense de services rendus. Le document daté de 1299 est la preuve :

1. qu'il arrivait que les vicomtes aient des dettes envers leurs serviteurs ou que leurs serviteurs puissent leur avancer de l'argent, ce qui était le cas de Raymond Arnaud de Saint Cristau, le majordome de la vicomtesse Marguerite.

2. que le moulin de Laà qui restera dans le domaine des seigneurs, abbés laïques de Laà, a une existence antérieure à 1299.

Donation du moulin de Laà

Le jour de la saint Mathieu 1299

« In nomine Domini amen », chose connue soit à tous que comme la noble Dame Marguerite par la grâce de Dieu Comtesse de Foix Vicomtesse de Béarn et de Castelbon fust tenue de donner et payer à son aymé serviteur Raimond Arnaud de Saint Cristau cinq mille sols de la monnaye courante de Morlaas lesquels il avait fourni et payé pour subvenir aux frais nécessaires de son hôtel ainsi que la dite Dame en aurait convenu et en vérité confessé par devant moy notaire et témoins dessous écrits, et comme lad. Dame voudrait satisfaire et reconnaître les services qu'il lui avait rendus du temps qu'il était clavier et majordome de son hôtel et payer lesdits cinq mille sols de la monnaye courante de Morlaas.

Lad. Dame a donné aud. Raymond Arnaud en considération des services qu'il lui a rendus et en payement des cinq mille sols le moulin de Laa avec toutes ses appartenances et avec icelle pièce de terre qui est à l'entour du moulin avec tous les droits qu'elle y a et y doit avoir. Elle a fait icelle donation en payement ladite Dame pour elle et pour ses successeurs aud. Raymond Arnaud et à ses successeurs pour en faire toute sa volonté pour tous les temps.

Et donnant pour vraye pure donation et entre vifs non révocable en aucune manière, mais de droit pour tous les temps valable audit Raymond Arnaud et à ses successeurs.

En payement desd. cinq mille sols et en satisfaction d'icelle somme par lad. Dame à luy diüe toute raison, toutes actions partions réelles et personnelles, mixtes, utiles, directes civiles et de droit qu'elle y a et lui appartiennent ou pourroient appartenir en icelles ou icelles elle a ou doit avoir pour raison dud. moulin contre toutes personnes.

Pour faire sa volonté dud. Raimond Arnaud et de ses successeurs faisable perpétuellement et profitablement..... et profit dudit Raymond Arnaud etc. etc.

(Donation confirmée par Roger Bernard Comte de Foix Vicomte de Béarn et de Castelbon)



Moulin de Laà
sous
le cadastre napoléonien.

Les moulins à Lacq aux deux derniers siècles

Il s'agit de deux moulins ; celui dit « de Haut », actuellement maison habitée par Adrien Flandé, à Ste Germaine, et celui dit « du bas » propriété de la famille Castendet à laquelle il a été vendu par mon oncle Robert de Lestapis.

Le moulin « de Haut »

Le moulin « de Haut » a été acheté par Jules de Lestapis, mon arrière-grand-père, ainsi qu'une partie des terres saligues du lieu-dit « Ste Germaine » (prénom de Madame Robert de Lestapis) sur la section Lacq AH, lors de la « vente à la bougie » des biens de la succession du baron de Marrenx Sus, à Pau, le 31 août 1863.

Je rappelle que c'est à ce même baron que ce même Jules avait acheté en 1833 sa « masure » (Jules dixit) de Lacq et les terres alentours pour y établir l'actuel château et son parc, parfois appelé encore « de Sus » sur certains documents.

Le baron est mort à Bougarber, où se trouvait son castel, le 24 avril 1858. Sa pauvre veuve, demoiselle Augustine, Oursine (sic), Clémentine, Juliette Letourneur était brehaigne.

Elle héritait du quart des biens de son homme, au terme de leur contrat de mariage du 9 avril 1822 et de

l'usufruit sur la totalité des biens meubles et immeubles. Il faut noter que dans ce contrat, la future apportait en dot « la somme de 50 000 frs provenant de libéralité qui lui avait été faite par une famille étrangère ».

Le baron Dombideau de Croussilles était légataire universel pour la nue-propriété du reste (les 3/4) des biens du cujus. En fait, en 1863, Dombideau était lui aussi « sous lame » et c'est une nuée de ses héritiers qui va se retrouver en indivision avec la veuve Marrenx Sus. Celle-ci se déclare incapable d'assumer les charges de la succession. Elle demande, comme c'est son droit le plus strict, à sortir au plus vite de cette inconfortable indivision. Comme un partage n'est pas envisageable, les héritiers vont tout liquider et l'on se partagera la monnaie. Et voici la fin d'un beau domaine : feu le baron avait encore des biens à Labastide Céseracq, à Lacq, en plus de Bougarber. Il l'avait déjà écorné avec la vente à Jules en 1833 et celle au meunier Lartia du moulin « de bas » en 1832 comme nous le verrons : le baron vivait à Paris et grignotait son patrimoine. Vraisemblablement ses ancêtres habitaient leur maison de Lacq puisque je trouve dans l'Armorial de Béarn une quantité de petits Sus nés et baptisés à Lacq.

Mais revenons à nos moulins.

En 1863 la veuve Marrenx Sus y a un fermier : Jean Augerot, premier né, sous le cautionnement de Gabriel Palet fils, charron à Artix. Il est stipulé qu'en cas de vente l'acquéreur ne pourra pas mettre fin au bail ; même clause concernant les baux pour les terres. Egalement le dit acquéreur devra honorer la vente verbale à Saint Jean, vannier à Labastide Céseracq, des osiers, dans les saligues et cela « pour l'année courante et pendant la saison de la sève seulement ».

Le contrat de 1855 entre le baron de Sus et le sieur Augerot précise que le moulin s'appelle « Nouveau de Haut, qu'il est à trois meules, bien tournant et travaillant ». Augerot « ne pourra passer de l'autre côté du ruisseau Lagle pour prendre mouture des grains ». Et pour cause : l'autre côté de Lagle est la chasse gardée du sieur Lartia, qui a acheté le Moulin de Bas au baron en 1832. Mais que Lartia fasse des siennes et passe Lagle pour « moudre » les clients d'Augerot et celui-ci retrouve sa liberté.

Comme on verra, le gros problème était l'eau. La chute du Moulin de Haut était de 2m50. Le moulin était sur une dérivation de l'Aulouze dont le débit était insuffisant. Le complément était apporté par le Gave : prise d'eau et petit barrage sur le territoire d'Artix et long canal d'amenée. J'y reviendrai.

En 1855 le montant du fermage était de 400 frs l'an, payable trimestriellement à terme échu, avec un pain de 4 kilos de sucre.

Augerot ne reste pas longtemps fermier de Jules de Lestapis qui signe un contrat pour neuf ans le 2 octobre 1864 avec Calotte, scieur de long et son fils meunier, tous deux de Lacq.

En 1868, bail pour ce même moulin de Haut avec Jean Castendet, meunier natif de Saint Médard et demeurant à Lacq. Et puis, en octobre 1881, voici de nouveau les Calotte : Bernard di cadet, scieur de long et Jean Calotte fils, meunier. Il semble qu'en 1887 le père et le fils oublient de régler leur fermage. En 1890 Jules change de meunier : le nouveau est Jean Domecq, dit Jeantet père, ancien meunier du moulin de Noguères. Remarquons à ce sujet le nombre de moulins qui existaient dans la plaine du Gave de Pau.

Jules s'est éteint. C'est mon grand-père Firmin, le général, qui va signer les contrats ; en 1897 avec Gouailhard, de Lacq. Puis en 1900 avec Jean Vignot, ancien fermier du moulin d'Os-Marsillon. En 1902, retour de Pierre Gouailhard qui va rester meunier au moulin de Haut jusqu'en 1921. Cette année-là, Madame Firmin de Lestapis (le général est mort en 1915) décide d'arrêter la meunerie et donne son congé à Gouailhard pour « organiser au moulin une autre exploitation ». Etant donné son état de service, ma grand-mère fera à Gouailhard une petite pension, comme elle l'explique à son gendre Boy dans une lettre d'octobre 1821.



Les moulins de Lacq.

En plus du moulin proprement dit, le domaine comprenait maison d'habitation, grange et trois tènements de terre, dont le premier en nature de jardin, le deuxième en pâture « au sud de cette usine » et le troisième dit « Chaure » au sud du canal de fuite, le tout pour 1ha30. Le loyer en 1902 était encore de 400 frs.

Le moulin dit « de Lartia » ou du Bas

Lui aussi à l'origine appartenait au baron de Marrenx Sus, qui l'avait vendu le 23 novembre 1832 à Bernard Lartia pour 15 000 frs. Le moulin a dû passer à son fils Jean qui laisse en 1884 une veuve éplorée, dame Jeanne Espiasse et trois filles : l'une a épousé Casaubon, qui dû un temps s'occuper du moulin, puis a préféré aller labourer à Lagor. En 1884 ses beaux-parents lui empruntent 2 000 frs ; une autre file Marie est l'épouse de Jean Boulou, ancien boulanger de Lacq ; la dernière qui n'existe plus en 1898 était mariée à un Libante de Balansun.

En 1893, la veuve Lartia, les Boulou et Libante décident de vendre le moulin. La vente est faite le 3 mai par licitation au tribunal de 1ère instance à Orthez. Il n'y a guère d'amateurs et le bien est adjugé au sieur Justin, dit Auguste Lavigne, propriétaire rentier à Artix, pour un prix très bas : 9 120 frs. Mais il ne paie pas et il revend à mon grand-père Firmin le 4 avril 1897 : Firmin trouvait là une occasion de faire revenir dans le domaine de Lacq un bien qui en faisait partie du temps du baron de Marrenx Sus. Lavigne est veuf de Mademoiselle Navailles et c'est notre parent Me Carricaburu qui les avait mariés.

Cette fois-ci le moulin est vendu 18 000 frs. Le règlement est extraordinairement compliqué et Firmin va s'en acquitter en 1898 non seulement vis-à-vis de Casaubon, Justin Lavigne, Boulou mais également d'une nuée de gens de justice, avoués, juge de paix, etc.

Des 18 000 frs seront déduits les quelque 10 000 frs dus par Lavigne aux consorts Lartia.

En même temps, Firmin réglait le prix d'un certain nombre de lots provenant de Jean Boulou acquis sur adjudication en 1893, à laquelle adjudication avait également pris part Ignace Clariget ; Pierre Tausia, Jean Martin, Jean Costedoat Porté de Lacq, Jean Domblides d'Audéjos, Jean Haurun charpentier à Abidos et Henri de Lestapis à Artix.

Au moulin proprement dit est attenante la maison d'habitation. Le moulin est à quatre meules, soit deux pour le maïs et deux pour le froment. Il est situé sur l'Aulouze et reçoit son complément de flotte du gave. Jardin, deux granges, loge à cochons, apprentis, plus quelque 4 ha 50 de pré, labourable, taillis, grève et canal.

Dès 1898, le moulin a été affermé au sieur Castendet, meunier précédemment à Maslacq, puis à la Vve Castendet, Madeleine Lalanne (1921), puis à Henri Castendet qui l'achètera à mon oncle Robert.

En 1927 le bail pour « l'usine », les autres bâtiments et les terres était de 800 frs.

Etre propriétaire de moulin n'était pas de tout repos

Il fallait entretenir et curer les canaux d'amenée et de fuite. Ceux d'amenée pouvaient être très longs, car le plus important était « d'amener de l'eau au moulin ».

Les moulins de Haut et du Bas étaient pareillement alimentés par l'Aulouze, mais surtout par le Gave, avec petit barrage, prise d'eau et canaux. La prise d'eau était généralement sur le territoire d'Artix et le canal traversait un certain nombre de propriétés.

Il fallait donc l'autorisation des propriétaires contre juste rétribution. J'ai par exemple les conventions du baron de Marrenx Sus avec Pierre Laborde le 29 août 1829, avec Pierre de Vidart, Jules de Lestapis et Jean Lartia meunier à Lacq concerne l'établissement d'une nouvelle prise d'eau sur le Gave à Artix, la précédente étant devenue inutilisable à la suite d'une crue et d'un changement de lit. Même problème en 1875 où Jules obtient l'autorisation de créer une nouvelle prise d'eau, pour les mêmes raisons. Et on remet ça en 1881, la prise d'eau étant sur le territoire d'Os Marsillon, dont le maire sur un mouvement d'humeur, refuse à Lestapis l'autorisation de curer le canal.

En général les propriétaires riverains des prises d'eau et des canaux étaient très coopératifs, étant donné l'importance à cette époque des moulins pour les populations.

N'empêche qu'il y avait des problèmes, tel en 1899 le procès intenté par les Rey Casalucq au meunier Domecq et solidairement à son bailleur Firmin de Lestapis. Les premiers accusaient les seconds d'avoir, à

plusieurs reprises en période de crue, été négligents dans le maniement des vannes : les champs avaient été inondés et les récoltes de froment détruites. Ils réclamaient 2 000 frs de dommage intérêts, somme énorme pour l'époque. Finalement ils sont déboutés et condamnés aux dépens.



Vanne de moulin.

Le propriétaire devait également entretenir bâtiments et bien sûr le mécanisme du moulin, d'où des états de lieux très précis, notamment pour les meules, lors de la signature des baux.

Et puis arrive la fée électricité et avec elle des projets grandioses, tel celui en 1903 de Messieurs Amelin et Renaud, ingénieurs à Paris.



Meule.

Ils se proposent d'électrifier le château de Lacq et celui de Castanhère et, pourquoi pas, les villages de Lacq et d'Artix. Tout cela à partir du moulin de Bas qu'on aménagerait et dont on augmenterait la hauteur

de chute au détriment de celle du moulin de Haut. L'étude de l'installation pour le château de Lacq, les communs, chez le jardinier et sur la grand-route (la conciergerie ?) arrive à 193 lampes totalisant 2 019 bougies.

Evidemment les petits ruisseaux et surtout le Gave de Pau fournissaient l'eau à volonté. Et on pensait déjà à l'irrigation : il existe dans les archives de Lacq un mémoire de Messieurs Conte Grandchamps, ingénieur en chef et Picard « ingénieur ordinaire » du Service Hydraulique des Ponts et Chaussées de l'arrondissement d'Orthez sur un « canal d'irrigation entre Lacq et Argagnon (rive droite du Gave) ». Le modèle d'acte de d'Association Libre comporte un engagement-type pour les propriétaires intéressés. Le projet a été soumis à « l'Administration Supérieure » le 29 janvier 1869 et elle l'a approuvé. Le Conseil Général a voté une subvention de 1/6e et l'Etat d'1/3 « ce qui réduirait le montant des travaux à la charge des arrosants à 20 000 frs ». La guerre de 70 a enterré le projet qui refait surface en 1874. Mais les prix et l'adjonction au premier projet des « rigoles tertiaires » changeant la donne : l'estimation passe à 85 000 frs et la part des arrosants à 42 500.

J'ignore ce qu'il en est advenu. ■

Pierre de Lestapis